



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-464-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le samedi 7 septembre 2024 lors du Forum des Associations.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Cameron GREGOIRE dirigeant de l'entreprise « Hilona Truck » dont le siège social est situé 10, route du Caillaud 85160 Saint-Jean-de-Monts, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion du forum des associations, le samedi 7 septembre 2024 de 08h00 à 15h30.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté Municipal N° 2024-414-PM est retiré

Article 3 : Monsieur Cameron GREGOIRE en sa qualité de dirigeant de l'entreprise « Hilona Truck » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion du forum des associations, le samedi 7 septembre 2024.

Article 4: Cette autorisation est valable le samedi 7 septembre 2024 de 08h00 à 15h30.

Article 5 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Cameron GREGOIRE dirigeant de l'entreprise « Hilona Truck »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 05 Septembre 2024

Pour le Maire Absent
La 1^{ère} Adjointe
Danièle VINCENT

